

MAIRIE DE LANDUDEC

Affiché le : 15/02/2010

Retiré de l'affichage le :

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2010

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers à l'exception de Melle DUTHEIL Pascale.

Secrétaire de séance : M. GOURLAOUEN Jean Michel

➔ COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Le compte administratif 2009 a été approuvé à l'unanimité :

- budget principal :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	643.471,15 €
- recettes	:	839.772,72 €
- excédent de clôture	:	196.301,57 €

- section d'investissement :

- dépenses	:	311.017,98 €
- recettes	:	313.369,06 €
- excédent de clôture	:	2.351,08 €

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter la somme de 31.037,00 € à la section d'investissement, le report à nouveau en section de fonctionnement est de 165.264,57 €.

- budgets annexes :

- lotissement Ar Hoat :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	46.074,69 €
- recettes	:	0
- déficit de clôture	:	46.074,69 €

- lotissement Park Lann :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	33.285,23 €
- recettes	:	60.845,10 €
- excédent de clôture	:	27.559,87 €

- lotissement Menez Queldren :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	60.435,89 €
- recettes	:	106.428,98 €
- excédent de clôture	:	45.993,09 €

- lotissement Roz Ar Lann :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	198.463,96 €
- recettes	:	0 €
- déficit de clôture :		198.463,96 €

➤ **TARIFS COMMUNAUX 2010 :**

Une majoration de 2% est appliquée pour l'ensemble des tarifs communaux.

➤ **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

Préalablement au Budget Primitif 2010 qui sera voté le 26 mars les élus se sont fixés les principaux objectifs à mettre en application pour l'exercice, à savoir :

- dégager un autofinancement suffisant pour assurer le remboursement des emprunts et les investissements courants de voirie, bâtiment et matériel
- recherches d'économies
- pas d'emprunt nouveau sauf assainissement collectif
- règle dépenses nouvelles = recettes nouvelles
- autofinancement limité à 100.000 € en 2010

En terme de fiscalité locale, les élus ont proposé une augmentation de 3 %.

➤ **EMPRUNT DE 100.000 € :**

Destiné à financer l'assainissement collectif, il sera réalisé auprès du Crédit Agricole au taux de 1,182 % (variable indexé sur l'Euribor 3 mois).

➤ **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :**

- lotissement Roz Ar Lann : les travaux de viabilisation (1^{ère} phase) sont en voie d'achèvement. Les premiers permis de construire seront délivrés bientôt.

- assainissement collectif : la troisième tranche de travaux est bien engagée. Après les quartiers de la rue de Kervargon, le hameau des Pins, la cité des Pommiers, la cité de Kermaria, c'est la rue André Foy qui sera concernée dans les prochaines semaines. Cette rue sera traitée en circulation alternée.

- travaux de voirie : les travaux de création de la voie d'accès à la maison de retraite sont attribués à la SA ROUX pour un marché de 26.850 € H.T.

- salle de sports : une consultation d'architectes est en cours pour la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de réfection du sol de la salle de sports

=====